

Dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008, Nicolas Sarkozy a fait savoir qu'il entendait relancer la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense). Longtemps mis en sommeil suite à l'échec de la CED (Communauté européenne de Défense), le projet d'une « Europe de la défense » a pris forme au cours des années 1990. Dans les représentations géopolitiques françaises, la PESD est le préalable à une future défense européenne, levier d'un nouveau pôle de puissance dans un monde multipolaire. Cette vision française d'une défense européenne se combine avec les politiques étrangères et de défense des partenaires et alliés de la France dans l'aire euro-atlantique (UE et OTAN), non sans concurrences et rivalités. Face aux risques et menaces de leur environnement, la grande majorité d'entre eux compte sur la pérennité de l'engagement américain et de l'OTAN. Les équilibres géopolitiques et la transformation de l'UE en un vaste *Commonwealth* paneuropéen n'interdisent pas le renforcement de la PESD mais rendent improbable la mise sur pied d'une défense européenne.

In prospect of the French presidency of European Union (second half-year of 2008), Nicolas Sarkozy informed that he wanted to enhance the ESDP (European Security and Defense Policy). After the failure of the European Community of Defense, in 1954, the project of a Europe of Defense has been left aside so far. It took shape after the Cold War, in the nineties. In the French geopolitical representations, the ESDP is a step before a future European Defense, an instrument for a new center of power in a Multipolar World. This French vision of a European Defense is combined with the foreign and defense policy of NATO's allies and EU's partners, in the euro-atlantic area, not without competitions and antagonisms. Confronted with risks and threats of their security environment, the biggest part of them relies on USA and NATO. The geopolitical balance of power and the transformation of the EU in a vast pan-European Commonwealth don't forbid the enhancement of the ESDP but the creation of a European Defense is more improbable.

L'improbable défense européenne

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Chercheur associé à l'Institut Thomas More
Chercheur à l'Institut Français de Géopolitique
(Université Paris VIII)



Article paru dans la revue *Hérodote*
« Vers une nouvelle Europe de l'Est ? »
N°128, 1^{er} trimestre 2008.

➔ **Jean-Sylvestre MONGRENIER**, docteur en géopolitique et professeur agrégé d'Histoire et de Géographie, est chercheur associé à l'Institut Thomas More et chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis), fondé par Yves LACOSTE. Auteur du *Dictionnaire géopolitique de la défense européenne* (ed. Unicom, 2005), de *La France, l'Europe, l'OTAN : une approche géopolitique de l'atlantisme français* (ed. Unicom, 2006) et co-auteur de *La Russie, de Poutine à Medvedev* (Institut Thomas More/DAS, ed. Unicom, 2008), il est ancien auditeur de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationales, Paris), où il a reçu le Prix Scientifique 2007 de l'IHEDN pour sa thèse sur « les enjeux géopolitiques du projet français de défense européenne ». Il est également collaborateur régulier de la revue *Hérodote*.



« Une politique de défense est une défense au service du politique.
L'affirmation de la première dépend des buts de la seconde ».

Henry Kissinger

Lors de la campagne présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy s'est engagé à relancer la défense européenne, projet étroitement lié à une participation plus ouverte de la France à l'OTAN. Le nouveau président français a depuis confirmé cet engagement devant le corps diplomatique réuni¹. Si les observateurs ont plus volontiers commenté l'« atlantisme » de Nicolas Sarkozy, présenté comme une rupture, la thématique de la défense européenne s'inscrit assurément dans la continuité. Le projet d'une Europe de la défense capable d'assurer la défense de l'Europe est en effet une idée éminemment française ; elle a germé dans l'après-1945 avec pour objectif inavoué d'instaurer la primauté diplomatique et militaire de la France à l'ouest du « rideau de fer ». Ce projet a sombré lorsque le parlement français a refusé de ratifier le traité sur la Communauté Européenne de Défense (CED), le 30 août 1954. L'Alliance atlantique et l'OTAN, institués par le Traité de Washington (4 avril 1949), se sont donc imposés comme cadre exclusif de défense collective. Face à l'URSS, c'est aux Etats-Unis qu'il revenait d'assumer la protection militaire de l'Europe occidentale.

Au sortir du conflit Est-Ouest, l'ouvrage est remis sur le métier et le lancement de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense), sublimée en « Europe de la défense », a donné lieu à maintes déclarations triomphalistes sur la montée en puissance de l'Union européenne (UE). Force est pourtant de constater que la PESD ne joue qu'un rôle marginal dans les affaires de défense en Europe. En l'état actuel des choses, la grande majorité des Etats de l'UE ne veut pas d'une véritable défense européenne et c'est dans l'aire euro-atlantique, avec les Etats-Unis dans le rôle de « puissance européenne », que la défense collective de l'Europe s'organise ; l'OTAN demeure au centre des enjeux de sécurité continentaux. Risques et menaces se rapprochent dangereusement des limites de l'Union européenne mais les questions de défense dépendent toujours de centres de décision situés outre-Atlantique à plusieurs milliers de kilomètres. Europe-puissance et défense européenne peuvent être qualifiés de *flatus vocis*, simples « émissions de voix ».

Comment pourrait-il en être autrement ? L'Europe ne se veut pas d'ennemis et ne voit dans le monde que des « partenaires » en puissance. Confrontés à des idéologies radicales qui, à l'instar de l'islamisme, portent de nouvelles formes de violence, les esprits oscillent entre relativisme et déni de réalité. Le « patriotisme constitutionnel » conceptualisé par Jürgen Habermas est bien en mal d'inspirer un quelconque civisme européen et l'effroi des Européens devant leur passé tient lieu de religion. « Clausewitz est mort » répète-t-on d'une capitale à l'autre comme dans de nombreux cénacles européens. Le désarmement de l'Europe relèverait-il donc du sens de l'Histoire ? Cette illusion d'« Eden kantien » constituerait-elle l'assomption de la philosophie ? Les ratiocinations intellectuelles ne suffiront pas à préserver l'Europe des vents mauvais et la question d'une défense européenne doit être abordée en termes géopolitiques. Pour comprendre les obstacles sur lesquels ce projet achoppe, il nous faut analyser les acteurs étatiques et leurs relations de pouvoir, saisir les représentations géopolitiques à travers lesquelles les espaces sont perçus, distinguer les situations géopolitiques selon leurs différents ordres de grandeur.

1 Missions de Petersberg et gestion de crise

Suite à l'échec de la CED, la question d'une défense commune reste toute théorique et la « construction européenne » est axée sur l'économique. La seule instance de défense exclusivement européenne est l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) mais cette alliance vit l'essentiel de son existence dans l'ombre de l'OTAN². Avec la *Déclaration de Rome* de 1984, les Etats signataires du Traité de Bruxelles s'efforcent toutefois de réactiver cette instance et d'en faire le cadre d'une « identité européenne de défense », appelée à être le pilier européen d'une

¹ « Discours aux Ambassadeurs », 27 août 2007.

² L'UEO est née de l'élargissement de l'Union occidentale, fondée le 17 mars 1948. Après l'échec de la CED, le Traité de Bruxelles est modifié et les accords de Paris du 23 octobre 1954 donnent naissance à l'UEO que la République Fédérale d'Allemagne et l'Italie incorporent. Ces deux pays entrent la même année dans l'OTAN.



Alliance atlantique renouvée. Cette réflexion stratégique commune sur la sécurité et la défense de l'Europe aboutit à la Plate-forme de La Haye, en 1987. Craignant que Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev ne négocient la « nouvelle détente » Est-Ouest au détriment de leur sécurité, les Etats membres de l'UEO y affirment leur communauté d'intérêts.

La fin de la Guerre froide ouvre une période d'indétermination. Les gouvernements des pays membres de l'Union européenne, dont la quasi-totalité appartient à l'Alliance atlantique¹, décident tout à la fois de perpétuer l'OTAN (*Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord renouvée*, 6 juillet 1990) et de conférer à l'Union des compétences dans le domaine diplomatique et militaire. La signature du Traité de Maastricht, le 7 février 1992, ouvre en effet de nouvelles perspectives pour l'UEO. Ce texte prévoit la mise en œuvre d'une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) éventuellement prolongée par « *la formulation d'une politique de défense commune qui pourra conduire à une défense commune* » (article J4)². Il y est stipulé que l'UEO fait désormais « *partie intégrante du développement de l'Union européenne* ». Ce cadre d'action est censé permettre à l'UE de mener des opérations de gestion des crises et l'UEO a effectivement joué un rôle non négligeable en ex-Yougoslavie³.

A ces fins, les Etats membres de l'UEO signent la *Déclaration de Petersberg* (19 juin 1992), un texte qui délimite le champ des missions qui pourront être menées en commun. Les missions de Petersberg sont au nombre de quatre : missions humanitaires ; missions d'évacuation de ressortissants ; missions de maintien de la paix ; missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix (opérations dites de « haute intensité »). Cet éventail de missions a ensuite été repris à son compte par l'UE et il sert de référence pour déterminer les objectifs et moyens de la PESC. L'expression d' « Europe de la défense » renvoie donc à une ambition limitée, centrée sur la gestion des crises et sur les missions qui ne relèvent pas de la défense collective. L'« Europe de la défense » est en réalité une Europe de la sécurité. Pourtant, les Etats membres de l'Union ne se livrent pas tous à la même interprétation du champ de ces missions. Les pays que l'on qualifie de « non alliés » – l'Autriche, la Finlande, l'Irlande et la Suède, rejoints en 2004 par Chypre et Malte – privilégient le « bas Petersberg » et la « *soft security* » (missions humanitaires et maintien de la paix). La France et quelques autres pays soulignent pour leur part que le « haut Petersberg » inclut la séparation des parties par la force et les missions de combat. L'« Europe de la défense » pourrait ainsi entamer le monopole de l'OTAN dans le domaine de la défense collective.

Réunie en 2002 pour élaborer le projet de traité constitutionnel, la Convention sur l'Avenir de l'Europe a formulé des propositions allant dans le sens d'une extension des missions de Petersberg. Le texte constitutionnel signé par les gouvernements à Bruxelles, le 18 juin 2004, comporte un article précisant ce que seraient les missions de Petersberg élargies : « *les missions visées à l'article I-41, paragraphe 1, dans lesquelles l'Union peut avoir recours à des moyens civils et militaires, incluent les actions conjointes en matière de désarmement, les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de conseil et d'assistance en matière militaire, les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix et les opérations de stabilisation à la fin des conflits. Toutes ces missions peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme, y compris par le soutien apporté à des pays tiers pour combattre le terrorisme sur leur territoire* » (article III-309, paragraphe 1). Cet article a été repris dans le cadre du Traité de Lisbonne (article 28), signé le 15 décembre 2007.

2 De Saint-Malo à Helsinki

Réaffirmée au fil des traités d'Amsterdam et de Nice, en 1997 et en 2000, l'ambition militaire de l'Union européenne s'est d'abord heurtée aux dures réalités yougoslaves. Le recours à l'OTAN s'est alors révélé

¹ Dans l' « Europe des Douze », seule l'Irlande est dotée d'un statut de neutralité et n'appartient pas à l'Alliance atlantique. L'élargissement de 1995 incorpore trois Etats « non-alliés » : Autriche, Finlande, Suède. En 2004, deux autres Etats « non-alliés » qui rejoignent l'UE : Chypre et Malte. L'Union à vingt-sept compte au total vingt-et-un Etats membres de l'OTAN et six Etats « non-alliés ».

² Le Danemark a négocié un statut dérogatoire et n'est pas partie prenante de la PESC-PESD.

³ Mise en application de l'embargo des Nations unies en mer Adriatique et sur le Danube ; opérations de police à Mostar et de déminage en Croatie.



nécessaire, en Bosnie-Herzégovine (frappes aériennes de novembre 1994) puis au Kosovo (opération « Force alliée », mars-avril 1999). Les unités européennes et américaines ensuite déployées sur cette marche sud-est de l'Europe le sont sous les couleurs de l'Alliance atlantique et c'est dans une phase ultérieure que l'Union européenne prend le relais (opération « Althéa » en Bosnie-Herzégovine, décembre 2004). Dans l'intervalle, le sommet franco-britannique de Saint-Malo, les 3 et 4 décembre 1998, a permis de rapprocher les positions de Jacques Chirac et Tony Blair dans le domaine de la défense. La *Déclaration de Saint-Malo* met l'accent sur la nécessité pour l'Union européenne de disposer d'« une capacité autonome d'action appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales ». Il est par ailleurs stipulé que les Etats membres de l'Union européenne agiront « en conformité avec leurs obligations respectives au sein de l'OTAN » et qu'elles contribueront « à la vitalité d'une Alliance atlantique rénovée qui constitue le fondement de la défense collective de ses membres ».

Selon les termes du compromis franco-britannique de Saint-Malo, la PESD ne s'édifie pas contre l'OTAN et ce texte, dont on a vanté les ambiguïtés constructives, permet de relancer la dynamique européenne de défense. La guerre du Kosovo sitôt achevée, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union, réunis en sommet à Cologne (3-4 juin 1999) décident de se donner les moyens de conduire les missions de Petersberg. Six mois plus tard, le Conseil européen d'Helsinki (10-11 décembre 1999) lance officiellement la PESD. Un « objectif global », l'*Helsinki Headline Goal*, est posé à l'horizon 2003 : les Etats membres de l'Union déclarent vouloir être en mesure de déployer 60 000 hommes, dans un délai de moins de soixante jours et pendant au moins un an, sur un théâtre d'opérations extérieur. Cet objectif a été redéfini et précisé à l'horizon 2010, avec la mise sur pied d'une Force de réaction composée de Groupements Tactiques Interarmées 1500 (des « *battle groups* » de 1500 hommes), nationaux/binationaux et multinationaux, déployables en moins de 10 jours. La méthode consiste à lier en gerbes des unités existantes et à renforcer leur interopérabilité. Ces forces ne sont pas dédiées à l'UE et peuvent aussi être déployées dans le cadre de l'OTAN ou de l'ONU¹.

Au sein de l'Union européenne, les mécanismes de prises de décision varient selon les domaines. L'ensemble des politiques et actions concernant le marché unique et les compétences des Communautés européennes relève du domaine communautaire et les décisions s'y prennent à majorité qualifiée. La PESC et la PESD, comme la Justice et les Affaires intérieures (JAI), relèvent du domaine intergouvernemental et les décisions s'y prennent à l'unanimité. Chaque Etat membre dispose donc d'un droit de veto sur les questions diplomatiques et militaires. Ainsi le Traité de Maastricht, dans son article 23, paragraphe 2, exclut-il la possibilité d'appliquer le vote à majorité qualifiée « aux décisions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense ». Le principe des coopérations renforcées n'a pas non plus été retenu pour la PESD. L'acte de fondation de la nouvelle Agence Européenne de Défense (AED), créée en juillet 2004, prévoit bien que les décisions puissent se prendre à la majorité qualifiée mais un dispositif de « frein d'urgence » (remontée de la décision au niveau du Conseil) limite la portée de ces dispositions.

3 La mise en œuvre de la PESD

La détermination de l'*Helsinki Headline Goal* amène à confronter les ambitions sécuritaires de l'Union aux capacités militaires de ses Etats membres. Conduite en coordination avec les experts de planification de défense de l'OTAN, la démarche capacitaire vise à mettre en cohérence les capacités induites par l'« objectif global » et les contributions des Etats ; elle se veut souple et pragmatique (méthode dite « *bottom up* »). La mise en œuvre de la PESD et son inscription dans la durée requièrent par ailleurs la création d'institutions politico-militaires et de chaînes de commandement. Inspirés des structures de l'OTAN, les organes adéquats sont définis lors du Conseil européen d'Helsinki et incorporés dans l'architecture institutionnelle de l'UE par le Traité de Nice (février 2001). Ils deviennent alors permanents. Ces institutions sont placées sous l'autorité du Conseil européen (Chefs d'Etat et de gouvernement) et du Conseil des Affaires générales (ministres des Affaires étrangères et de la Défense), où

¹ Le projet de GTIM 1500 est issu du « retour d'expérience » de l'opération « Artémis », conduite par l'UE à Bunia (République Démocratique du Congo), à l'été 2003. L'initiative franco-britannique (sommet bilatéral de Londres du 24 novembre 2003) est ralliée par l'Allemagne puis faite sienne par l'UE en février 2004. Treize GTIM sont aujourd'hui sur pied mais leur niveau réel d'interopérabilité et de réactivité n'a pu encore être testé.



les décisions se prennent à l'unanimité. Elles se composent d'un Comité politique et de sécurité (COPS), d'un Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) et d'un Etat-major de l'Union européenne (EMUE). Faute d'état-major stratégique opérationnel européen, les opérations doivent être dirigées par une « nation-cadre » ou utiliser les moyens de commandement mis à disposition par l'OTAN dans le cadre des accords de *Berlin Plus* (décembre 2002).

Une Stratégie européenne de sécurité est adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet de Bruxelles du 12 décembre 2003. Rédigé en termes très généraux, ce texte, « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* », est présenté dans le monde français de la défense comme un premier pas vers la rédaction d'un futur Livre blanc européen. L'Agence Européenne de Défense a prolongé cette réflexion stratégique par l'élaboration d'une Vision à Long Terme (3 octobre 2006). En l'état actuel des choses, l'« Europe de la défense » a pour fonction de conférer à l'Union les moyens de gérer les crises sur ses marches (et au-delà), contribuant ainsi à promouvoir un arc de sécurité, de stabilité et de bonne gouvernance au Sud et l'Est de ses frontières. De fait, l'Union européenne a pu lancer et conduire un certain nombre d'opérations civilo-militaires (16 au total) dans les Balkans, sur ses approches orientales (Moldavie, Géorgie), au Proche et Moyen-Orient (Palestine, Irak), en Asie du Sud-Est (Indonésie) et en Afrique (Soudan, République Démocratique du Congo). Une mission de maintien de la paix aux confins du Tchad et du Soudan, Eufor-Tchad, est en cours de préparation en vue de soutenir la mission ONU-Union Africaine au Darfour¹. L'exercice n'est guère aisé et les conférences de génération des forces mettent en exergue les lacunes capacitaires européennes. Au Kosovo, l'UE doit prochainement prendre le relais de l'ONU et conduire une mission axée sur le renforcement de l'Etat de droit (*EU Planning Team Kosovo*)².

Dans les années qui suivent le Conseil européen d'Helsinki, le discours relatif à l'« Europe de la défense » est laudateur, particulièrement en France, avec une connotation « impératif catégorique ». Le processus est réputé mener à une défense européenne, vecteur d'une future « Europe-puissance » dans le « monde multipolaire » en gestation, couronnant ainsi les efforts entrepris depuis l'après-guerre pour unifier le continent européen. Pourtant, le cours des événements – crise irakienne (2002-2003), l'échec du référendum constitutionnel (mai-juin 2005), affrontement franco-britannique sur la question du budget européen – vient démentir le caractère de nécessité historique conféré à la mise en place d'une défense européenne. La crise irakienne démontre que les représentations et options géopolitiques qui guident les politiques étrangères et de défense de la France et du Royaume-Uni ne convergent pas vers un même objectif. Les contradictions sont patentées et les ambiguïtés du sommet de Saint-Malo cessent d'être constructives.

Schématiquement, le premier ministre britannique, Tony Blair, a accepté la PESD pour œuvrer en faveur d'une « *Identité européenne de sécurité et de défense* » à l'intérieur de l'Alliance atlantique et convaincre ainsi les Etats-Unis de rester impliqués en Europe. Pour le président français, Jacques Chirac, la PESD est par contre pensée comme le noyau d'une future défense européenne indépendante. Avec la crise irakienne, chacun dévoile son jeu et l'unité des Etats membres de l'Union européenne vole en éclats. En avril 2003, seuls les chefs de gouvernement de quatre Etats se déplacent à Bruxelles pour envisager une relance de la PESD, avec création d'un état-major stratégique opérationnel (le « quartier général de Tervuren », dans la banlieue de Bruxelles) et d'une Union Européenne de Sécurité et de Défense (UESD), avec pour socle les propositions franco-allemandes conjointement présentées à la Convention sur l'Avenir de l'Europe.

Avec bien des difficultés, les gouvernements des pays de l'UE parviennent à se mettre d'accord sur le texte d'un traité constitutionnel, signé le 24 octobre 2004, qui ouvre de nouvelles perspectives à la politique européenne de défense : clauses de sécurité commune et possibilité de « coopérations structurées permanentes » entre les Etats les plus allants sur le plan militaire. Aussi le rejet de ce traité par 56% des électeurs français (lors du référendum du 29 mai 2005) et par 62% des électeurs néerlandais (1^{er} juin suivant) a-t-il profondément ébranlé la « construction européenne ». Dans diverses déclarations, le ministre français de la Défense, Michèle Alliot-Marie, affirme que si « *l'Europe est incontestablement affaiblie* », cette crise ne met pas « *un terme à la volonté de développer une PESD* »³ mais les dénégations des uns ou des autres, à Paris comme à Bruxelles, sont trop systématiques pour ne pas être suspectes. De fait, cet échec invalide le discours et la vision d'une « *Europe-puissance* » portée par l'Histoire et cette expression très française disparaît vite des rhétoriques politiques nationales. Après deux années difficiles, les alternances politiques dans divers pays – en Allemagne et en France

¹ La mission ONU-UA au Darfour (MINUAD) a formellement pris le relais de la mission UA (AMIS) le 31 décembre 2007. La MINUAD sera forte de 20 000 soldats et 6000 personnels policiers et civils. Elle sera soutenue aux confins du Soudan par l'Eufor-Tchad et ses 3000-4000 soldats, déployés début 2008 dans l'est du Tchad et le nord-est de la Centrafrique.

² Suite à l'échec des ultimes négociations entre le gouvernement serbe et les Albanais du Kosovo (90% de la population), échec officialisé le 10 décembre 2007, la province serbe du Kosovo devrait déclarer son indépendance au printemps 2008. Le plus grand nombre des Etats membres de l'UE et de l'OTAN soutiendrait cette indépendance unilatérale et l'enjeu européen consiste à tenir une même ligne diplomatique, face à l'opposition de la Russie qui soutient la Serbie. L'EU Planning Team (Equipe de Planification de l'UE) prépare depuis avril 2006 la plus importante mission civile menée dans le cadre de l'UE.

³ Propos extraits d'une allocution prononcée lors d'un colloque du Conseil Economique de Défense (Ecole Militaire, Paris) le 10 juin 2005.



notamment - et la reprise des négociations ont cependant permis d'aboutir à un « traité européen modifié », signé par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE à Lisbonne, le 15 décembre 2007.

4 Un environnement géopolitique instable et dégradé

Au cours de ces deux années, la situation internationale dans les aires géopolitiques voisines de l'Union s'est dégradée. La guerre entre Israël et le Hezbollah (juillet-août 2006), le blocage politique intérieur libanais et les attentats qui menacent ce pays d'une nouvelle guerre civile (avec des interférences syriennes) ainsi que le ralliement de groupes islamo-terroristes maghrébins à Al-Qaïda témoignent du fait que la « grande Méditerranée » et ses prolongements moyen-orientaux constituent la principale zone de tensions au plan mondial. L'accès au nucléaire du perturbateur iranien et la « sanctuarisation agressive » du Moyen-Orient – de la Méditerranée au Golfe Arabo-Persique – bousculeraient les positions occidentales dans une région parfois qualifiée de « nœud gordien » du monde.

L'usage coercitif que Vladimir Poutine et les dirigeants russes font de leur pouvoir énergétique appelle aussi l'attention sur la mer Noire, extension de la Méditerranée dans l'hinterland continental européen. Avec l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie, le 1^{er} janvier 2007, l'UE est désormais riveraine de cette mer et la Commission s'efforce de conduire une « *politique européenne de voisinage* »¹ (PEV) dans le Caucase du Sud. Voie d'accès aux ressources énergétiques de la Caspienne et de l'Asie centrale, la mer Noire recèle d'importants enjeux de sécurité : indétermination de l'Ukraine entre l'attractivité des instances euro-atlantiques (UE-OTAN) et le poids de la Russie ; « conflits gelés » de Moldavie (Transnistrie) et du Caucase du Sud (séparatismes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en Géorgie ; contrôle arménien du Haut-Karabagh en Azerbaïdjan) ; criminalité transnationale et trafics divers.

Aux limites orientales de l'Union, la « puissance ré-émergente » de la Russie, certes surestimée, l'instrumentalisation des « conflits gelés » et la manipulation des enjeux de sécurité, énergétiques et autres, ne peuvent donc être ignorés. Au cours de l'année 2007, les nombreuses menaces proférées par des dirigeants russes à l'encontre de pays membres de l'UE et de l'OTAN – au sujet de l'indépendance du Kosovo, du possible déploiement de systèmes antimissiles américains (Pologne et République tchèque), des élargissements à venir de l'OTAN – et des manœuvres de déstabilisation (en Estonie et en Géorgie) sont venues légitimer les inquiétudes des pays d'Europe centrale et orientale vis-à-vis de leur puissant voisin oriental, inquiétudes précédemment jugées excessives par divers dirigeants ouest-européens, jusqu'à ces dernières années du moins. La « révolution orange » ukrainienne (hiver 2004-2005) et le soutien diplomatique apporté par l'UE à Viktor Iouchtchenko ont fait prendre conscience aux dirigeants russes de l'existence sur leurs frontières occidentales d'un ensemble européen, potentiellement puissant et attractif, aux effets déstabilisateurs. L'UE, son projet d'intégration continentale et sa politique de voisinage, à même de « mordre » sur ces espaces que la Russie considère comme relevant de son « étranger proche », sont désormais perçus comme des menaces. En retour, les conflits énergétiques entre la Russie et certains de ses partenaires commerciaux (pays de transit et pays importateurs), ainsi que le discours prononcé par Vladimir Poutine à la Conférence sur la sécurité (*Wehrkunde*) de Munich, le 10 février 2007, constituent autant de signes désormais pris en compte par les instances et les gouvernements de l'Union.

¹ Lancée en mars 2003, la « politique européenne de voisinage » est tournée vers l'ensemble des pays voisins de l'UE, au Sud et à l'Est de ses limites externes (la Russie est liée à l'UE par un partenariat spécifique dont la renégociation s'avère difficile). Dans ce cadre global, l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan ont signé avec l'UE des Accords de Partenariat et de Coopération (APC).



5 La PESD et le traité de Lisbonne

Le peu d'effets apaisants de l'UE et de son « *soft power* » sur son voisinage géopolitique – « puissance douce » souvent évoquée pour justifier l'absence d'une véritable politique européenne de défense –, semblent appeler et légitimer l'amplification des efforts menés en commun sur le plan militaire et sécuritaire. Le « grand œuvre » consisterait à développer la *Stratégie européenne de sécurité* et la *Vision à Long Terme* pour déterminer avec précision les fins politiques, les décliner en buts stratégiques et missions, puis fixer les moyens nécessaires pour les atteindre. Ce travail d'ordre conceptuel ouvrirait sur une plus grande convergence de la planification de défense des Etats membres de l'UE. La définition entre les différents Etats de communs intérêts de sécurité, l'harmonisation et la synchronisation des programmes nationaux d'armement et la mise en place d'un marché européen de défense permettraient de renforcer les capacités militaires nationales, dans un cadre collectif européen (interopérabilité des forces armées et mutualisation de la puissance). L'UE se donnerait ainsi les moyens de conduire une politique étrangère européenne, étayée par des capacités diplomatiques et militaires.

Si l'on en croit Javier Solana, Haut Représentant de l'UE pour la PESC, la signature puis la ratification du Traité de Lisbonne, courant 2008, renforceront la politique européenne de sécurité et de défense : « *L'approbation du traité européen modifié relancera la PESD ; je pense que nous assisterons à une dynamique forte et nouvelle dans toutes les directions, même s'il ne faut sans doute pas compter sur une forte augmentation des budgets militaires* »¹. Cette prudente réserve doit être pleinement prise en compte tant les armées européennes, quels que soient le format et le cadre à travers lesquels elles interviennent (UE, OTAN ou ONU), sont confrontées à un manque drastique de moyens. Rappelons simplement l'importance de ce que les spécialistes de la défense nomment le « *gap transatlantique* » : le rapport est de 2 à 5 entre les dépenses militaires des Vingt-Sept et celles des Etats-Unis ; il est de 1 à 6 pour la recherche-développement militaire et de 1 à 20 pour le spatial militaire. Enfin, les capacités de projection des nations européennes représentent à peine le cinquième des capacités américaines. Les vigoureux débats à l'intérieur de l'OTAN sur l'engagement en Afghanistan et la difficulté de l'UE à mettre sur pied l'Eufor-Tchad, pour intervenir aux confins du Darfour (Soudan) et soutenir l'opération ONU-UA, ont aussi une dimension capacitaire et logistique. Du fait de la décrue des budgets militaires (les illusoire « *dividendes de la paix* ») et des redondances entre les vingt-sept systèmes militaires nationaux, les armées européennes fonctionnent en « flux tendus ».

A brève échéance, le Traité de Lisbonne pourrait cependant faciliter la montée en puissance de la PESD. L'essentiel des dispositions du traité constitutionnel est repris dans le « traité modifié », exception faite des symboles (ce qui n'est pas neutre) et du poste de Ministre des Affaires étrangères de l'UE. « M. PESC » portera le titre de « Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité ». Il coiffera l'ensemble de la politique étrangère de l'UE, sous l'autorité du Conseil, et disposera d'un service d'action extérieure. Pourtant, le refus de lui conférer le titre de ministre souligne le fait qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas une politique étrangère européenne mais vingt-sept politiques étrangères nationales. Les procédures demeurent intergouvernementales et si le Traité de Lisbonne étend le champ de la majorité qualifiée, les décisions d'ordre diplomatique et militaire continueront de se prendre à l'unanimité. Javier Solana et son successeur seront donc étroitement contrôlés par les ministres des Affaires étrangères des Vingt-Sept.

Abusivement présenté par certaines analyses comme instaurant une défense mutuelle, l'article 27 doit aussi être considéré avec soin. Cette « *clause d'assistance mutuelle* » est formulée comme suit : « *Au cas où un Etat membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies* » (article 27, paragraphe 7). Les moyens militaires ne sont pas explicitement formulés, contrairement à l'article V du Traité de Bruxelles (UEO) et à l'article 5 du Traité de Washington (Alliance atlantique). De surcroît, ce même article 27 précise que « *cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains Etats membres* ». Les Etats dits « non-alliés » (les Etats neutres) mais aussi chacun des vingt-sept membres de l'UE peuvent s'appuyer sur cette phrase pour ne pas porter aide et assistance à l'un de leurs partenaires européens. Enfin, l'article 27 stipule que « *les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les Etats qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre* ». Le monopole de

¹ Entretien publié dans *Le Monde*, 13 octobre 2007.



l'OTAN comme instance de défense collective est clairement affirmé. Parmi les « européens », d'aucuns estiment que parler d'« *instance privilégiée* » aurait été préférable, ménageant ainsi la possibilité juridique d'ouvrir ce domaine de compétence à l'UE, mais il en a été autrement. Quant à la « *clause de solidarité* », elle est aussi de portée limitée : « *L'Union et ses Etats membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un Etat membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine. Dans ces cas de figure, l'Union mobilise tous les instruments à sa disposition, y compris les moyens militaires mis à sa disposition par les Etats membres (...)* » (article 188, paragraphe 1). A Bruxelles et chez les plus chauds partisans de l'UE, on aime à rappeler que l'Union est un ensemble plus ambitieux et structuré que l'OTAN, simple alliance militaire ; force est de constater que dans l'ordre militaire, domaine éminemment régalién, l'UE est moins solidement constituée que l'OTAN.

Lors de la négociation du projet de traité constitutionnel européen, beaucoup d'espoirs ont été investis dans la possibilité de mettre en œuvre, entre les Etats les plus soucieux des questions militaires, une « *coopération structurée permanente* » (CSP). Précédemment évoqué, ce dispositif a été repris dans le Traité de Lisbonne : « *Les Etats membres qui remplissent des critères plus élevés de capacités militaires et qui ont souscrit des engagements plus contraignants en la matière en vue des missions les plus exigeantes, établissent une coopération structurée permanente dans le cadre de l'Union* » (article 27, paragraphe 6). Il semble qu'il ne faille pas exagérer les vertus de cet article. La formulation est vague et les textes annexes précisent que la réalité de ces coopérations renforcées se limiterait à recouvrir les efforts déployés par tous pour atteindre l'« *Objectif Global 2010* », précédemment entériné par l'ensemble des Etats membres ou presque. La CSP n'est certainement pas la condition suffisante d'un futur « *noyau dur* » politique et militaire, « *centre de gravité* » et « *groupe pionnier* » de l'UE, rassemblant les Etats les plus allants, liés les uns aux autres par une clause de défense mutuelle. Rappelons que la proposition franco-allemande d'une « *Union européenne de sécurité et défense* » n'a pas été retenue par la grande majorité de leurs partenaires lors de l'élaboration du traité constitutionnel européen. En l'état actuel des choses, très peu de dirigeants au sein de l'UE semblent vouloir mettre à nouveau sur la table la question d'un état-major stratégique opérationnel européen (le « *QG de Tervuren* »). Ce serait pourtant là un des critères possibles pour définir les contours d'une future CSP.

6 L'introuvable « triumvirat » européen

Au vrai, les dispositifs institutionnels ont leurs vertus mais aussi leurs limites. Les institutions européennes permettent d'inscrire dans la durée les coopérations interétatiques, de faciliter la prise de décision et de conduire les politiques communes initiées par les Etats. Elles ne peuvent cependant suppléer l'absence de volonté politique commune, faute de convergence des perceptions et des représentations géopolitiques. Bref, les instances ne peuvent pallier le défaut de substance. C'est toute la question du « *noyau dur* » et des Etats volontaires susceptibles de le constituer. Dans l'entretien précédemment cité, Javier Solana le souligne : « *Une relance de la PESD aura besoin de l'accord de la France et de la Grande-Bretagne, et du soutien d'autres nations, comme l'Allemagne, l'Espagne, et tous ceux qui le souhaitent* »¹. L'accord de la France et la Grande-Bretagne conditionnent en tout premier lieu l'avenir de la PESD car ce sont là les Etats les plus en pointe, militairement parlant, en Europe. Tous deux héritiers de fortes traditions impériales, ils sont membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et par là même impliqués dans la grande politique mondiale, et leurs armées font preuve d'un indéniable savoir-faire dans le domaine des interventions extérieures, le Royaume-Uni conservant cependant une certaine avance sur la France en termes de projection de forces et de puissance². Au regard des critères militaires, le couple franco-britannique est incontournable et l'on envisage, à Paris du moins, un « *Saint-Malo bis* ».

Si l'approche capacitaire a le mérite de mettre en avant la question des moyens, on ne saurait pourtant faire l'impasse sur les fins politiques. Une « *Europe de la défense* », pourquoi pas, mais au nom de quelles exigences et dans quels buts ? On en arrive ainsi aux nations, aux héritages qui fondent leur identité, à leur histoire et à

¹ Cf. *Le Monde*, 13 octobre 2007.

² Cf. Jean-Sylvestre Mongrenier, « *L'armée britannique, projection de puissance et géopolitique euratlantique* », in *Hérodote*, n° 116, 1^{er} trimestre 2005.



l'ensemble des facteurs qui mettent en forme leurs représentations mentales, géopolitiques et autres. C'est à travers ces prismes que les dirigeants perçoivent le monde, identifient les intérêts qualifiés de « nationaux » et formulent leurs politiques d'Etat. En l'occurrence, les gouvernements français et britanniques des dernières décennies ont porté des politiques européennes distinctes voire opposées. La position britannique se comprend dans le cadre d'une grande stratégie euratlantique, fondée sur d'étroites « relations spéciales » (le « *special relationship* ») entre Londres et Washington. La réalité et la durabilité de cette étroite alliance américano-britannique s'expriment dans le domaine du nucléaire (voir les accords de Nassau, 18 décembre 1962), du renseignement (humain, satellitaire et électronique), de la défense antimissile et de l'interopérabilité des armées. Cette communauté d'intérêts est étayée par des affinités électives (langue, culture et fraternité d'armes des deux guerres mondiales) et les convergences des traditions politiques et militaires. La conception de l'Europe qui prévaut outre-Manche découle de l'attraction pour le « grand large » : primauté du libre-échange, coopérations ciblées entre Etats membres et alliance irréfragable avec les Etats-Unis. Tony Blair avait résumé comme suit sa vision du futur de l'UE : « *A Super Power, not a Super State* » (*Discours de Varsovie*, 8 octobre 2000).

Cette « *Europe à l'anglaise* » est difficilement compatible avec la vision française d'une Union organisée autour du « couple » Paris-Berlin, fortement structurée et s'affirmant comme pôle de puissance dans un « monde multipolaire ». Le sommet à quatre de Bruxelles¹, sur fond de crise irakienne et de déchirements intra-européens, a été l'occasion d'une violente confrontation entre le discours « *multipolaire* » de Jacques Chirac et la prise de position de Tony Blair en faveur d'une « *puissance unipolaire* » euro-américaine². Les conceptions atlantistes des dirigeants britanniques sont usuellement dénoncées en France comme étroitement suivistes vis-à-vis des Etats-Unis. Elles correspondent aux intérêts de puissance du Royaume-Uni et lui permettent de peser dans les équilibres géopolitiques euro-atlantiques. Depuis la Seconde Guerre mondiale et la crise de Suez (novembre 1956), les Britanniques s'efforcent de conserver une certaine primauté européenne en relayant la politique américaine dans l'Ancien Monde et ils détiennent des postes d'importance dans les structures militaires intégrées de l'OTAN. Cette politique est difficilement compatible avec la perspective d'une défense européenne et le premier ministre en titre, Gordon Brown, est réputé bien plus eurosceptique que son prédécesseur. Quant au possible retour au pouvoir des conservateurs, il annihilerait les espoirs français d'un « Saint-Malo bis ». Le dilemme est le suivant : on ne peut penser une défense européenne sans le Royaume-Uni, principale puissance militaire européenne, mais les milieux dirigeants britanniques voient leur pays comme un « *pont* » entre les deux rives de l'Atlantique-Nord.

Longtemps invoqué, le « couple franco-allemand » ne semble pas pouvoir porter un ambitieux projet de défense européenne. D'une part, la relation entre les deux pays se révèle être, selon le titre d'un ouvrage de Georges-Henri Soutou, une « *alliance incertaine* »³, fondée sur bien des équivoques. Zbigniew Brzezinski résume en quelques mots ces équivoques : « *A travers la construction européenne, la France vise la réincarnation, l'Allemagne la rédemption (...)* »⁴. Les représentations angéliques que suscite la relation franco-allemande éclipsent parfois le rôle des Etats-Unis dans le redressement puis la réunification de l'Allemagne. Les dirigeants américains ont permis à la République Fédérale d'Allemagne de retrouver des marges de souveraineté, l'ont protégée de la menace soviétique et l'ont installée comme puissance légitime d'Occident. Nonobstant l'épisode irakien, les relations germano-américaines demeurent étroites. D'autre part, l'Allemagne réunifiée est partagée entre affirmation nationale et « *culture de la retenue* »⁵. La *Bundeswehr* s'est dotée de chaînes de commandement nationales – aux niveaux stratégique et opératif (*Operational Head Quarter* de Potsdam et *Forces Head Quarter* d'Ulm) – et participe aux diverses opérations multinationales, sous les couleurs de l'UE comme de l'OTAN. Pourtant, l'armée allemande opère aux limites de ses capacités et elle ne peut tenir toute sa place dans la « bonne société » des armées professionnalisées. La faiblesse des dépenses militaires – à peine 1% du PIB contre environ 2% pour les budgets français et britannique – révèle les préférences allemandes pour les investissements civils que requiert la mise à niveau des *Länder* orientaux (ex-RDA). C'est dans l'OTAN que les dirigeants allemands pensent la défense de leur pays et Angela Merkel, le successeur de Gerhard Schröder, ne s'est pas fait faute de le répéter. Dans le discours qu'elle a prononcé à la 4^e Conférence sur la sécurité de Munich, le 4 février 2006, la chancelière a défendu le « *primat* » de l'OTAN⁶ qui doit être « *le lieu de discussions politiques sur les foyers de crise* » et l'instance privilégiée pour « analyser en permanence les menaces », y compris « *les conflits politiques qui ne requièrent pas de suite des opérations ou des actions militaires* ».

¹ Organisé le 29 avril 2003, ce sommet a réuni les chefs d'Etat et de gouvernement de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg, pour tenter de jeter les bases d'une Union européenne de sécurité et de défense (UESD).

² *Financial Times*, 28 avril 2003.

³ Georges-Henri Soutou, *L'alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1954-1996*, Fayard, Paris, 1996.

⁴ Brzezinski Zbigniew, *Le Grand Echiquier. L'Amérique et le reste du monde*, Bayard Editions, Paris, 1997, p. 91.

⁵ Cf. Jean-Sylvestre Mongrenier, « La *Bundeswehr* entre affirmation nationale et culture de la retenue », in *Hérodote*, n° 116, 1^{er} trimestre 2005.

⁶ L'année précédente, en février 2005, Gerhard Schröder avait émis la possibilité de fonder une instance euro-américaine vouée au dialogue politique et stratégique entre les deux rives de l'Atlantique-Nord, instance qui serait destinée à « coiffer » l'OTAN (le Chancelier était représenté par son ministre de la Défense).



Pour des raisons de masse critique, l'avenir de la défense européenne se joue de fait dans le triangle Paris-Londres-Berlin mais celui-ci peine à se constituer comme force motrice. Le « triumvirat » dénoncé comme tel par Francisco Frattini, ministre italien des Affaires étrangères, suite à une série de trois sommets tripartites (fin 2003-début 2004), n'existe pas. Tout au plus a-t-il permis d'élaborer un accord entre les trois principales puissances européennes sur la constitution d'une « centre d'opérations », intégré dans l'Etat-major de l'UE. Il ne s'agit pas là d'une duplication, en miniature, de l'état-major stratégique opérationnel de l'OTAN (le SHAPE) mais d'une simple cellule civilo-militaire. Mise sur pied au 1^{er} janvier 2006, elle ne peut être activée que si l'UE décide de ne pas agir dans le cadre des accords de « Berlin plus » (mise à disposition d'états-majors de l'OTAN) et n'a pas recours aux services d'une « nation-cadre » (les états-majors d'un Etat membre de l'UE). En l'état actuel des choses, il n'y a pas accord entre la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne pour renforcer ce « Centre d'opérations » pas plus qu'il n'y a volonté partagée de doter l'Agence Européenne de Défense d'un budget et de moyens humains à la mesure des espoirs investis par les Français dans cette nouvelle instance. En bref, une « Europe molle » en lieu et place du « noyau dur » invoqué comme voie de recours à la dilution du projet européen. Il faudrait d'ailleurs s'interroger sur la volonté française de travailler véritablement à l'avènement d'un « groupe pionnier » au cœur de l'UE. Les dirigeants français seraient-ils prêts aux délégations de compétences que cela impliquerait ? On peut en douter. En érigeant la France en « nation-cadre », apte à conduire des opérations interalliées et multinationales, ces dirigeants ne chercheraient-ils pas à user du levier européen (le « levier d'Archimède » auquel se référait De Gaulle) afin d'accroître leur liberté d'action et de renforcer leur poids politique en Europe ? Le discours européeniste n'aurait-il pas éclipsé l'importante contribution française à la rénovation et à la « Transformation » de l'OTAN ?

7 L'hypothétique « noyau dur » européen

Si Javier Solana privilégie à raison l'« accord » de la France et du Royaume-Uni ainsi que le « soutien » de l'Allemagne, ses perspectives de relance de la PESD prennent aussi en compte « l'Espagne et tous ceux qui le souhaiteront »¹. Hors le triangle Paris-Londres-Berlin, quels pays seraient effectivement à même de jouer un rôle moteur ? Bien peu en fait. L'Italie et l'Espagne aspirent à être considérées comme de « grands Etats » de l'UE, au même titre que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. La défaite électorale de José Maria Aznar et du Parti Populaire Espagnol, en 2004, celle de Silvio Berlusconi et de sa coalition de centre-droit, en 2006, étaient censées ouvrir la voie à une relance de l'UE, y compris sur le plan militaire. Exit l'« axe BAB » (« Blair-Aznar-Berlusconi ») et les positions « pro-Bush » des chefs de gouvernement espagnol et italien. Leur proximité avec les Etats-Unis ne saurait pourtant être réduite à un simple suivisme. Comme ses partenaires et alliés européens, l'intérêt bien compris de l'Espagne exige une relation étroite avec les Etats-Unis, et l'OTAN est l'un des vecteurs de l'affirmation nationale en Europe et dans le bassin méditerranéen. Rappelons simplement le soutien apporté par les Etats-Unis au gouvernement espagnol dans la crise de l'îlot Persil, du 11 au 20 juillet 2002, alors même que Jacques Chirac faisait prévaloir quant à lui les liens de la France avec le Maroc ; au final, c'est le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, qui a fait aboutir un accord entre l'Espagne et le Maroc. Javier Aznar a depuis confirmé que l'épisode avait pesé dans son ralliement à la position américaine sur l'Irak puis dans l'envoi de troupes espagnoles sur le théâtre irakien. La solidarité transatlantique entre les Etats-Unis et l'Espagne s'est révélée plus forte et plus utile que la cohésion européenne, défailante en l'occurrence.

L'Italie est pour sa part anciennement engagée dans une politique atlantiste et sa position géostratégique lui confère une place importante dans le dispositif de l'OTAN. L'un des principaux commandements régionaux de l'OTAN, le *Joint Forces Command South*, est basé à Naples dont le port accueille aussi la VI^e Flotte des Etats-Unis². Le rôle de l'Italie est essentiel aussi bien dans le lancement du Partenariat euro-méditerranéen (UE) que dans le Dialogue méditerranéen (OTAN). Les choix tantôt atlantistes, tantôt européistes des différents gouvernements italiens ne s'excluent pas et relèvent, à l'instar de l'Espagne, d'une stratégie de prolongement des intérêts nationaux. A Rome comme à Madrid, il n'est donc pas question d'accepter un quelconque directoire

¹ Entretien publié dans *Le Monde*, 13 octobre 2007.

² Cf. Bénédicte Suzan, « La présence de la VI^e flotte américaine en Méditerranée, une remise en question ? », in *Hérodote*, n° 103, 4^e trimestre 2001



européen – « couple franco-allemand » ou « triumvirat » Paris-Londres-Berlin – susceptible de les marginaliser. Ces dernières semaines, les réactions initiales de Romano Prodi et de José Zapatero, pour le moins réservés, au projet français d'Union Méditerranéenne témoignent de leur volonté de peser dans les affaires européennes et dans leur environnement géopolitique. L'année précédente, la mise sur pied d'une force européenne, déployée sous mandat des Nations unies au Liban-Sud, avait mis en évidence des rivalités entre Français et Italiens. Les gouvernements espagnols et italiens issus des dernières échéances électorales n'ont pas manifesté la volonté de faire advenir une « défense européenne » et leur engagement dans la PESD veille à ne pas mettre en péril l'OTAN. La faiblesse des dépenses militaires italiennes et espagnoles limite par ailleurs les contributions de ces deux pays à la PESD ; c'est aussi à l'aune des capacités que l'on juge les intentions.

Les Etats de l'Europe médiane, depuis la Baltique jusqu'aux rives de la mer Noire, sont quant à eux beaucoup plus en phase avec les conceptions européennes des Britanniques qu'avec le projet français de défense européenne. Pour ces pays inclus dans la sphère de domination soviétique voici moins de deux décennies, le retour de puissance de la Russie et les menaces que ce phénomène recèle l'emportent sur les considérations relatives à la « construction européenne ». L'OTAN n'est pas perçue comme une alliance en quête d'identité et de raison d'être mais comme la nécessaire garantie de sécurité face à l'embarras géopolitique que la Russie constitue sur les frontières orientales de ces pays. L'axe transatlantique est le vecteur des réassurances et les Etats-Unis sont identifiés comme la « nation indispensable », selon l'expression de Madeleine Albright, elle seule ayant la volonté et les moyens de contrebalancer la Russie. L'ancien député européen Jean-Louis Bourlanges a excellemment résumé la situation : « Pour les pays de l'Europe de l'Est qui vont nous rejoindre, l'Europe c'est le wagon-restaurant et les Etats-Unis, le train blindé »¹. De fait, la Pologne, la République tchèque et la Hongrie ont rejoint l'OTAN dès 1999, cinq ans avant d'entrer dans l'UE ; les autres pays d'Europe centrale et orientale ont adhéré à l'OTAN et à l'UE en 2004, à l'exception de la Bulgarie et de la Roumanie qui ont patienté jusqu'au 1^{er} janvier 2007 pour devenir membres de l'UE, deux années après être entrées dans l'OTAN. Le renforcement des liens bilatéraux avec les Etats-Unis, les élargissements de l'OTAN et le déploiement d'installations militaires en Europe centrale et orientale – des systèmes antimissiles américains en Pologne et en République tchèque et des « bases légères » en Bulgarie et en Roumanie – viennent matérialiser, sur le terrain et dans la géographie militaire, les solidarités militaires transatlantiques.

Dès lors, il reste peu d'Etats susceptibles de s'investir dans un projet de défense européenne. A l'exception de la Finlande et de la Suède, les Etats « non alliés » ne portent guère d'intérêt aux questions de défense et raisonnent en termes de « *soft policy* ». La participation au maximum de scénarios internationaux est censée accroître le niveau de sécurité de ces pays. Confrontés au pesant voisinage russe, Finlandais et Suédois s'investissent plus dans la PESD mais la logique profonde de ces deux pays pourrait bien être de chercher la protection de l'OTAN. Leurs armées participent activement aux activités proposées dans le cadre du Partenariat pour la Paix et elles devraient apporter leur contribution à la Force de Réaction de l'OTAN (la *Nato Response Force*), tout en examinant au cas par cas la possibilité de participer aux opérations menées par l'Alliance atlantique. Les militaires finlandais et suédois sont tentés par l'entrée dans l'OTAN mais ce sont les politiques qui hésitent à porter le débat devant les opinions publiques. Toujours est-il que c'est l'OTAN et non le projet de défense européenne qui est le « grand attracteur » de la communauté d'espace baltique. Dans les « Balkans occidentaux » et exception faite de la Serbie, les dirigeants se donnent pour double ambition de faire entrer leur pays dans l'UE et dans l'OTAN, selon la logique qui a prévalu en Europe centrale et orientale. Les signataires de la Charte Adriatique – la Croatie, l'Albanie et la Macédoine – pourraient se voir invités à rejoindre l'OTAN lors du sommet atlantique de Bucarest, en avril 2008. Les autres pays de la zone, Serbie comprise, sont inclus dans le Partenariat pour la Paix. Sans le déploiement au Kosovo d'unités sous le drapeau de l'OTAN, on peut d'ailleurs penser que l'UE aurait bien du mal à maintenir l'unité diplomatique nécessaire au lancement de sa prochaine opération civilo-militaire (*EU Planning Team in Kosovo*), sur le territoire du futur Etat albanais-kosovar.

Si l'on passe outre les cas de la Belgique et du Luxembourg, pays certes en pointe sur les questions européennes mais dépourvus de poids militaire propre, la Grèce est peut-être l'un des membres de l'UE les plus intéressés par l'« Europe de la défense » et ses virtualités. L'appartenance de ce pays à l'OTAN et la puissance arbitrale des Etats-Unis n'ont pas permis d'apporter toutes les garanties de sécurité vis-à-vis de la Turquie, elle aussi membre de l'OTAN, et d'obtenir le retrait militaire turc du nord de Chypre. Il est vrai que Washington et Ankara sont engagés dans un étroit partenariat militaire, fragilisé toutefois par les situations moyen-orientales (guerre d'Irak, autonomie du Kurdistan) et la géopolitique multidirectionnelle à laquelle Recep Tayyip Erdogan et son gouvernement semblent vouloir donner forme (coopération avec la Russie dans l'aire mer Noire-Caucase et politique de bon voisinage dans le cadre de la doctrine de « profondeur stratégique »). Toujours est-il que la Grèce est fermement engagée dans la PESD et développe avec la France un partenariat stratégique, aux plans industriel et aérospatial, partenariat fondé sur une « *Déclaration stratégique conjointe* » signée le 23 septembre

¹ Université d'été des Chambres de Commerce, Ajaccio, septembre 2003.



2005. Toutefois, l'objectif de la politique étrangère grecque n'est pas tant d'œuvrer à l'édification d'une défense européenne que de mutualiser, au sein de l'UE, la question chypriote et l'ensemble des litiges gréco-turcs, d'où le soutien grec à la candidature de la Turquie. Les problématiques grecques sont avant tout égéennes et il serait exagéré de voir dans le partenariat stratégique entre Paris et Athènes l'amorce d'un « noyau dur » franco-hellénique.

8 *Nato, as usual*

L'analyse des questions de défense et des enjeux de sécurité européens montre combien l'OTAN se révèle incontournable et c'est dans la vaste aire euro-atlantique que ces problématiques doivent être saisies. Selon les théories dites « réalistes » des relations internationales, les alliances reflètent la distribution momentanée des facteurs de puissance au sein d'un système interétatique et une alliance victorieuse n'est pas destinée à survivre aux conditions qui l'ont fait naître. Pourtant, les Etats signataires du Traité de Washington se sont engagés dans la rénovation de leur commun outil militaire et l'aggiornamento est un processus permanent. Dès la fin de la Guerre froide, le nouvel atlantisme a englobé dans sa sphère d'action les « zones à prendre » que constituent l'intérieur du continent européen et les approches méditerranéennes de l'Ancien Monde. L'OTAN entame alors un triple élargissement : élargissement fonctionnel avec l'adjonction de nouvelles missions (maintien et imposition de la paix, projection de stabilité et de sécurité) ; élargissement de la zone d'influence euro-atlantique (lancement du Partenariat pour la Paix à l'Est et du Dialogue méditerranéen au Sud) ; élargissement géographique avec l'admission de nouveaux Etats membres. D'autres candidatures sont envisagées : après les pays de la Charte Adriatique, la Géorgie, voire l'Ukraine ? Le sommet de Prague des 21 et 22 novembre 2002 a lancé la « Transformation » de l'OTAN en une alliance globale et expéditionnaire, engagée dans la lutte contre l'islamisme, le terrorisme et la prolifération. Les Alliés passent alors d'une perception géographique à une perception fonctionnelle et « hors zone » des enjeux de sécurité. L'engagement des pays membres de l'OTAN et de leurs partenaires en Afghanistan traduit sur le terrain le choix du « grand large » et, à bien des égards, le débat théorique sur la « globalisation » de l'OTAN est en retard sur la pratique.

Le développement continu de l'OTAN s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas là d'une simple alliance, dirigée contre un ennemi désigné et conjoncturel, mais d'une communauté de sécurité qui rassemble les nations occidentales. Les deux premiers articles préconisent la résolution pacifique des différends entre les Etats signataires, conformément à une logique de sécurité collective, et le préambule constitue une véritable profession de foi politique et civilisationnelle¹. Les structures politiques et militaires intégrées ont ensuite largement contribué à socialiser les élites des nations alliées et le « Rapport des Trois Sages », agréé par le Conseil de l'Atlantique Nord le 13 décembre 1956, a jeté les fondements d'une « Communauté atlantique » aux compétences étendues, au-delà des simples questions militaires. Au cœur de cette aire euro-atlantique, les Etats-Unis jouent le rôle d'assureur en dernier ressort. Expression de la projection de puissance des Etats-Unis en Europe, l'OTAN matérialisait sur le terrain la stratégie de *containment* définie en 1947 (Doctrine Truman). Dans l'après-Guerre froide, elle constitue toujours le cadre privilégié de coordination des politiques de défense européennes. Les Etats-Unis financent le quart du budget de l'OTAN et pallient ainsi la faiblesse des dépenses militaires européennes. Plus encore, le *leadership* américain permet de régler la question du pouvoir en Europe, chaque Etat européen préférant encore la lointaine hégémonie de Washington à celle de l'un de ses voisins et rivaux historiques. Enfin, le pilier militaire américain demeure indispensable pour relever les risques et menaces de l'environnement géopolitique européen.

En France même, bien peu d'experts du monde de la défense remettent en cause l'existence même de l'OTAN et l'on sait que les armées françaises ont réinvesti la structure militaire intégrée. Au sommet de l'Etat, le président de la République évoque un possible retour de la France dans l'OTAN ; dans les milieux militaires français, on considère que la messe est dite depuis le milieu des années 1990. Dès lors, l'OTAN pourrait-elle être le vecteur privilégié de futurs « Etats-Unis d'Occident » ? Bien des questions restent en suspens : défis afghans ; négociation de « partenariats globaux » avec des puissances d'Asie-Pacifique ; partage du fardeau et du pouvoir

¹ Les « Etats parties au présent traité » s'y affirment « déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondées sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit ».



entre Alliés ; capacité des Etats-Unis à porter des intérêts globaux et à se maintenir dans le rôle de « stabilisateur hégémonique ». L'expression des « Etats-Unis d'Occident » implique un projet trop institué pour être crédible. Pourtant, la publication par Edouard Balladur d'un essai en faveur d'une « Union occidentale » peut être interprétée comme un signe des temps¹. La reconstitution de la puissance russe, la formation d'une aire est-asiatique, centrée sur la Chine populaire, et les turbulences polémogènes du monde arabo-musulman pourraient conjuguer leurs effets pour redonner vigueur à la notion d'Occident, comme représentation géopolitique englobante, ensemble cohésif et matrice de stratégies communes. Reste qu'une « OTAN globale », dépourvue de référents historiques, géographiques et culturels, ne serait plus en adéquation avec ce qui fait la force des alliances et la cohésion des ensembles géopolitiques².

9 Un commonwealth paneuropéen à vocation asiatique ?

Quid de l'Union européenne dans cette aire géopolitique euro-atlantique, des rives nord-américaines du Pacifique à la « ligne Curzon » ? L'erreur fréquemment commise est de vouloir opposer l'unification du continent européen et les solidarités transatlantiques. Historiquement, la « construction européenne » s'inscrit dans la grande stratégie de *containment* initiée avec le Plan Marshall et la fondation de l'OECE (Organisation Economique de Coopération Européenne), en 1947 et 1948, avant même que le Conseil de l'Europe ne soit institué, l'année suivante. Abusivement présentés comme le point de départ de l'« aventure européenne », le Plan Schuman (9 mai 1950) et la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) sont tout autant le fruit de négociations germano-américaines que franco-allemandes, négociations relatives aux ressources minières et sidérurgiques et à leur mode d'exploitation. L'approche dite sectorielle de ces questions ne doit pas dissimuler les enjeux géopolitiques et l'agenda diplomatique qui les sous-tendent. La menace massive et immédiate de l'URSS en Europe et la Guerre de Corée en Extrême-Orient nécessitent l'augmentation de la production industrielle allemande et la CECA permet de contrôler la résurgence de la puissance économique allemande en internationalisant des capacités de production de la Ruhr. L'appui opérationnel de la diplomatie américaine est décisif et c'est par ces voies que se prépare le réarmement de la RFA, à l'avant du dispositif militaire atlantique. Après l'échec de la CED, l'implication des Etats-Unis dans le processus d'intégration européenne est plus indirecte mais c'est à l'abri du parapluie américain que la CEE se constitue et se développe. L'« Europe » et l'« Alliance » sont les deux faces d'un même mouvement d'unification et le double élargissement à l'Est des instances euro-atlantiques dans l'après-Guerre froide vient amplifier ce mouvement. L'extension à l'Est de l'OTAN participe du développement d'une « Europe une et entière », selon l'expression employée par George W. Bush³.

Cette rapide approche historique du processus européen permet de relativiser la vision a posteriori d'une « Europe des Six », homogène et cohérente, originellement destinée à accoucher d'une forme d'« Europe-puissance », avant d'être ébranlée par les élargissements successifs, l'entrée des Pays d'Europe centrale et orientale portant le coup de grâce à cette « Europe à la française ». Sous De Gaulle, les partenaires européens de la France avaient déjà repoussé le Plan Fouchet et il faut se défier des illusions rétrospectives. Pour autant, on ne saurait négliger les effets de taille sur le fonctionnement de l'Union et la nature même du projet européen. Dans une analyse du phénomène, Catherine Colonna, dernier ministre des Affaires européennes de Jacques Chirac, a souligné combien l'élargissement à l'Est « *modifie en profondeur la nature même du projet européen alors que l'on affecte de croire que l'on poursuit la même construction européenne* »⁴. Une fois confirmée l'ouverture des négociations d'adhésion entre l'Union européenne et la Turquie, le 3 octobre 2005, le Britannique Timothy Garton Ash, chercheur au Centre d'études européennes du St Antony's College (Oxford), en a tiré les conséquences politiques, institutionnelles et géopolitiques : « *L'Union européenne a accompli une chose remarquable : elle a*

¹ Balladur Edouard, *Pour une Union occidentale entre l'Europe et les Etats-Unis*, Fayard, Paris, 2007. L'hypothèse d'une création de futurs « Etats-Unis d'Occident » a également été formulée par Régis Debray dans Xavier de C***, *L'édit de Caracalla ou plaidoyer pour les Etats-Unis d'Occident (traduit de l'anglais et suivi d'une épithaphe par Régis Debray)*, Fayard, Paris, 2002. Outre l'essai d'Edouard Balladur relatif à une « Union occidentale », un récent ouvrage met en avant l'idée d'une « Euramérique » (Hervé de Carmoy, *L'Euramérique*, PUF, Paris, 2007). Dans ces différents écrits, on retrouve la vision d'une communauté euro-atlantique comme noyau de stabilité mondiale.

² cf. Jean-Sylvestre Mongrenier, « La nouvelle OTAN, vecteur des Etats-Unis d'Occident ? », in Pierre Pascallon (sous la direction de), *Quel avenir pour l'OTAN ?*, L'Harmattan, Paris, 2007.

³ Discours de Varsovie, 15 juin 2001.

⁴ Discours du 29 août 2006, disponible sur le site du Ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr).



choisi de devenir une union d'Etats paneuropéenne, plutôt qu'une organisation supranationale partiellement européenne »¹. Fixer la ligne de front de l'élargissement très loin vers le sud-est garantirait à tout le moins l'adhésion des pays en-deçà de la Turquie (ceux des « Balkans occidentaux »). Etendue d'ici 2015 à l'ensemble des territoires historiquement considérés comme européens, l'Union comprendrait alors une trentaine d'Etats membres. Avec la Turquie comme membre de plein droit, elle se transformerait en un lâche et fragile Commonwealth eurasiatique.

On imagine difficilement l'émergence par auto-organisation d'une défense européenne, vecteur d'une « Europe-puissance », depuis un ensemble aussi vaste et hétérogène. Timothy Garton Ash envisage donc ce que l'on pourrait nommer une forme de *Commonwealth* paneuropéen, soit bien plus qu'une simple zone de libre-échange mais bien moins que la « fédération d'Etats nations » anticipée par Jacques Delors, ancien président de la Commission, dans les années 1990. En cas d'élargissement à la Turquie, on imagine plus difficilement encore un tel ensemble susciter un sentiment d'appartenance collective, sentiment pourtant essentiel à la formation d'une véritable communauté politique, ce que les hommes du Moyen Age nommaient une « *universitas* ». Les temps longs de l'histoire, les héritages philosophiques, religieux et spirituels qui fondent l'Europe en propre² offrent bien matière à l'élaboration d'un « grand récit » et de représentations géopolitiques paneuropéennes ; en leur temps, De Gaulle et Adenauer avaient su trouver les mots et les gestes pour traduire cette ambition³. L'entreprise achoppe ici sur l'ambiguïté du terme d'« Europe » dans son acception contemporaine. Si pour certains ce terme évoque encore des représentations impériales et civilisationnelles, du type « *PanEurope* » (Richard Coudenhove-Kalergi), il n'en reste pas moins que l'« Europe », en tant que projet, est présentée comme une entreprise de dépassement des phénomènes de puissance et de sortie du politique. Les jeux de l'échange, la religion de l'humanité et la redistribution des fruits de la croissance économique résumeraient l'« être-ensemble » des Européens. A l'évidence, ces représentations mentales et les psychismes qui les génèrent ne sont guère propices au projet d'une défense européenne et moins encore à celui d'une « Europe-puissance ».



La « défense européenne » n'est pas une nécessité historique

Au terme de cette étude, il apparaît donc que la mise en oeuvre d'une défense européenne n'est décidément pas le prolongement logique et nécessaire du cycle commercial et monétaire amorcé avec l'Europe des Six. Ce projet de défense et de puissance relève avant tout de représentations géopolitiques françaises, plus axées sur la poursuite d'intérêts nationaux en Europe que sur la définition d'intérêts communs aux Européens. Cette vision des choses n'est pas mécaniquement universalisable à l'ensemble des partenaires européens de la France d'autant plus que ces représentations sont profondément remises en cause par les évolutions intervenues depuis la fin de la Guerre froide. Pour le plus grand nombre des gouvernements européens, les cadres de pensée et d'action sont atlantiques et occidentaux, avant d'être européens, et ces orientations politiques expliquent le rôle central de l'OTAN dans les questions de défense et de sécurité en Europe et sur ses pourtours. Les choses en sont là parce que les gouvernements des Etats membres des instances euro-atlantiques le veulent ainsi et l'Alliance atlantique se révèle être le point d'équilibre géopolitique des nations européennes, depuis les rivages atlantiques jusqu'aux confins orientaux de l'Union. On peut d'ailleurs s'interroger sur le degré de prégnance des idées européennes dans les esprits des dirigeants français alors même que l'illusion d'une Europe ordonnée comme des jardins à la française se dissipe. En évoquant ouvertement le retour de la France dans l'OTAN, le nouveau président français ne vise-t-il pas à mettre en ligne les représentations et les réalités géopolitiques ? L'un des enjeux ne serait-il pas d'expliquer pourquoi la France et ses armées sont d'ores et déjà parties prenantes des structures militaires intégrées de l'OTAN ?

L'inscription dans la durée de l'OTAN et sa « *Transformation* » n'interdisent pas un éventuel renforcement de la PESD. Les dispositions prévues par le Traité de Lisbonne ouvrent des perspectives institutionnelles et une

¹ Timothy Garton Ash, « Un grand merci à la Turquie », *Le Monde*, 9-10 octobre 2005.

² Voir Jean-François Mattéi, *Le regard vide. Essai sur l'épuisement de la culture européenne*, Flammarion, Paris, 2007.

³ Charles De Gaulle et Konrad Adenauer se référaient volontiers à la communauté d'origine carolingienne de leurs nations respectives et à la Chrétienté. Le premier comparait l'édification de l'Europe à celle d'une cathédrale Voir Pierre Maillard, *De Gaulle et l'Europe. Entre la nation et Maastricht*, Tallandier, Paris, 1995, p. 99 et p. 161.



excessive globalisation de l'OTAN, préjudiciable aux intérêts de puissance et de sécurité des alliés européens, pourrait diluer les solidarités transatlantiques, favorisant en retour des formats politico-militaires plus étroits. Nouvelle fenêtre d'opportunité pour une défense européenne ? Zbigniew Brzezinski formule le scénario le plus probable : « *Les conglomerats ne promeuvent pas une vision historique, ils défendent des intérêts tangibles. Les structures administratives impersonnelles de l'Union européenne sont peu propices à nourrir les sentiments populaires indispensables à tout projet politique (...). Elle [l'UE] finira bien par se doter des attributs de la puissance politico-militaires, mais sur le modèle de ces entreprises multinationales qui décident de créer un service de sécurité armé pour protéger leurs intérêts vitaux. Même alors, ses capacités militaires pourront compléter la puissance américaine, non la supplanter* »¹.

Reprenons les formats envisageables pour perpétuer la défense de l'Europe : L'Union européenne renforcée ? L'OTAN « transformée » ? Le parapluie aéro-satellitaire des Etats-Unis d'Amérique ? Une future Union occidentale ? Le patriotisme des appareils et les délices de la prospective ne doivent pas occulter le fait que les politiques de défense ont pour fonction première d'assurer la protection des nations et de leurs territoires ; leur raison d'être n'est donc pas de servir des technostructures ou de valider des constructions intellectuelles. L'OTAN comme l'UE regroupent des Etats souverains, maîtres et détenteurs des capacités militaires mises en œuvre sur les théâtres d'opérations ; c'est d'abord à ce niveau, au sein de chaque pays, que les batailles politiques sont à mener, pour répondre aux défis communs et promouvoir les efforts de défense. Avec en mémoire cet ancien adage : « Gare à celui qui n'a pas d'ennemi car je serai son ennemi au jour du Jugement dernier ». Seule la claire perception des situations peut contrebalancer les ferments de dispersion et permettre de discerner les menaces qui pèsent sur des sociétés dites « post-héroïques ».

¹ Brzezinski Zbigniew, *Le Vrai Choix. L'Amérique et le reste du monde*, Odile Jacob, Paris, 2004.



DERNIÈRES PUBLICATIONS

disponibles sur notre site Internet ou sur demande à publications@institut-thomas-more.org

Union pour la Méditerranée : la question turque en suspens

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Article – Fr – Juillet 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

« Des infrastructures de marché solides sont aussi nécessaires que les réseaux de transport pour faire circuler en Europe une énergie compétitive, fiable et écologique »

Jean-François CONIL-LCOSTE
Entretien – Fr & Eng – Juillet 2008
Programme d'études **Vivre l'Europe** Série **Enjeux économiques européens**

France's White Book on Defense and National Security: First Impressions

Leo MICHEL
Article – Eng – Juillet 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **Géopolitique européenne**

What Future for the EU's Common Security and Defense Policy?

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Article – Eng – Mai 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

L'Union européenne et le « libéralisme » émergent en Russie : Vers une nouvelle stratégie de négociation

Laurent VINATIER
Tribune 17 – Fr – Mai 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

Le Baromètre des réformes de Nicolas Sarkozy : les réformes du président face aux promesses du candidat

Disponible sur <http://institut-thomas-more.org/barometre-sarkozy>
Fr – Mai 2008
Programme d'études **Identités européennes** Série **Politiques & enjeux démocratiques**

2009-2012 : vers une nouvelle politique étrangère américaine ? Ce qui va changer pour l'Europe

Leo G. MICHEL, Louis GISCARD d'ESTAING et Jean-Sylvestre MONGRENIER
Working paper 19 (compte-rendu de conférence) – Fr – Mai 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

La bataille de l'énergie : enjeux et défis politiques pour l'Europe

Jean-Pierre SCHAEKEN WILLEMAERS
Tribune 15 – Fr – Avril 2008
Programme d'études **Vivre l'Europe** Série **Politiques européennes**

Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord FORMEL (par mail ou courrier) de l'Institut Thomas More, et faire apparaître LISIBLEMENT sa provenance. Pour toute information, suggestion ou tout envoi de textes, vous pouvez adresser un message à info@institut-thomas-more.org ou téléphoner au + 33 (0)1 49 49 03 30.

Etabli à Bruxelles et Paris, présent à Budapest et Rome, réunissant des personnalités de nombreux pays européens, l'Institut Thomas More est un think tank d'opinion, européen et indépendant.

Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes.

L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées et de propositions neuves et opératoires, un centre de recherches et d'expertise, un relais d'influence.

Bruxelles

Avenue Eugène Demolder, 112
B-1030 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 647 32 34
Fax : +32 (0)2 646 28 21

Paris

49, boulevard de Courcelles
F-75 008 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30
Fax : +33 (0)1 49 49 03 33

info@institut-thomas-more.org
www.institut-thomas-more.org